

## Prévention des inondations (<https://www.entre-bievretrhone.fr/prevention-des-inondations>)

Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes a confié au Syndicat Isérois des Rivières-Rhône Aval l'exercice de sa compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence correspond aux opérations d'entretien des cours d'eau, de protection des zones humides mais également d'aménagement des bassins versant afin de gérer le risque inondation.

Image

---

Le territoire d'Entre Bièvre et Rhône compte plusieurs cours d'eau : la Varèze, le Saluant, le Suzon, la Sanne, la Derroy, le Dolon, le Lambroz, la Bège...

## Le PAPI sur le bassin versant de la Sanne et du Dolon

23 des 37 communes appartiennent au bassin versant de la Sanne et du Dolon. En 2019, le SIRRA a engagé un travail afin de concevoir un diagnostic complet pour préfigurer une stratégie cohérente et efficace de prévention sur ce bassin versant.

Il en découle un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) d'intention qui a permis d'améliorer la connaissance des aléas (phénomènes naturels d'inondation plus ou moins forts), de développer la conscience du risque et de la vulnérabilité des infrastructures, de poser les bases d'une gestion de crise.

Après cette première étape, une concertation aura lieu en 2023 pour définir le schéma d'aménagement pour la prévention des inondations et la restauration des milieux naturels. Le PAPI complet devrait démarrer en 2023 et permettre la mise en place des actions fléchées par le schéma d'aménagement. Il lancera le déploiement des travaux opérationnels (surveillance et gestion, réduction de la vulnérabilité, sensibilisation) pour une durée de 6 ans.

## Une étude en cours sur le versant de la Varèze

Sur le bassin versant de la Varèze, reconnu comme un corridor biologique majeur, le SIRRA conduit une étude de gestion concertée avec l'ensemble des acteurs locaux (élus, associations...). Celle-ci a pour but de mener des opérations d'aménagement qui permettront de renforcer la biodiversité de cette rivière encore préservée tout en améliorant la protection d'aménagements sensibles contre le risque inondation.

**Définition** : Un bassin versant correspond à l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine ([source : Office Français de la Biodiversité \(https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/png/PNG%202011/1\\_fiche\\_bv\\_web.pdf\)](https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/png/PNG%202011/1_fiche_bv_web.pdf)).

## LIENS UTILES

[SIRRA \(http://www.sirra.fr/\)](http://www.sirra.fr/)

### CONTACT

Siège du Syndicat  
Isérois des Rivières  
Rhône Aval  
366 rue Stéphane  
Hessel  
ZAC Basses  
Echarrieres  
38440 Saint-Jean-de-  
Bournay  
04 74 59 73 08  
contact@sirra [dot]  
frrel="noopener"  
target="\_blank"